REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 16
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 7 Mars 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Sept du mois de Mars, à dix-huit heures et trente minutes, e Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Premier du mois de Mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,
Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule

Etaient absents : Mme BERNAD Nathalie
M. LARROQUE Jean-François

Excusés : Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme HUILLET Paule
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à M. PELARREY Laurent
M. DELAVAULT Jean-Michel a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
M. DUPONT Raymond a donné procuration à M. LESCOUTE Roger
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique

M. LAUDEBAT Olivier a été nommé secrétaire de séance.
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 25 Janvier 2024 étant approuvé.

Délibération N° D10/2024
Code 4-1

Création d'un poste d'agent de maîtrise responsable de la restauration scolaire de l'école maternelle

Exposé des motifs :

M. le Maire explique que suite à sa réussite au concours d'agent de maîtrise, Mme Anne-Lyse DOMENECH est inscrite sur les listes d'aptitude dudit grade. En vue de sa promotion au grade d'agent de maîtrise, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet afin d'occuper les fonctions de responsable de la cantine maternelle et de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet affecté à la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la fonction publique et notamment son article L313-1,
Vu le Décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le Décret n°2006-1382 du 12 Octobre 2016 modifiant le Décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération n°D41/2021 du 1er Septembre 2021 portant modification du tableau des emplois,
Vu les crédits inscrits au budget,
Considérant la nécessité de créer un emploi de responsable de la cantine de l'école maternelle dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,
Considérant donc qu'un renfort saisonnier est nécessaire afin de répondre à ce surcroît d'activité,
Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :

DECIDE

Article 1er :

De créer un emploi permanent relevant du grade d'agent de maîtrise territorial pour effectuer les missions de responsable de la cantine de l'école maternelle à temps complet à compter du 1er Janvier 2024.

Article 2 :

De supprimer un poste d'Adjoint technique à temps complet affecté à la restauration scolaire.

Article 2 :

Le tableau des emplois est modifié afin d'intégrer ces modifications. Le tableau des emplois actualisé est annexé à la présente

Article 3 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Article 4 :

M. Le Maire est autorisé à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :

Annexe ;
Tableau des emplois

Délibération	**Grade ou cadre d'emploi**	Nombre de postes	**Durée du travail**	**EMPLOIS**
Emplois permanents : agents titulaires (affiliés CNRACL) :				
34/2021	Attaché Territorial	1	TC	1 Directeur Général des Services
41/2021	Adjoint administratif principal 1ère Classe	2	TC	1 Comptabilité, Paye, Election, Funéraire 1 Enfance/Cantine, Personnel, Communication
34/2021	Adjoint administratif (grades des adjoints administratifs et des adjoints administratifs Principal de 2èm classe)	3	TC	1 Secrétariat de l'urbanisme 2 Accueil Secrétariat, Etat civil
34/2021	Agent de Maîtrise Principal	1	TC	1 Responsable des services techniques
34/2021 10/2024	Agent de Maîtrise	3 1	TC TC	1 Responsable équipe Espaces Verts 1 Responsable équipe Bâtiments 1 Agent Technique spécialisé Espaces verts 1 Responsable de restauration maternelle
34/2021	Adjoint technique principal 2ème classe et 1ère classe	8	TC	3 Agents des écoles "élémentaire" 2 Agents des écoles "maternelle" 3 Agent des services techniques
34/2021	Adjoint Technique	8	TC	1 Agent des services techniques 3 Agents des écoles "maternelle" 1 Agents des écoles "élémentaire" 1 Agent d'entretien 2 Agents de restauration scolaire
34/2021	ATSEM Principal 1ère classe	1	TC	1 Agent spécialisés des écoles maternelles
42/2015	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TC	1 agent d'animation scolaire
Emplois permanents non affiliés CNRACL				
	1 Emploi à temps non complet	1	33 h / mois	Agent chargé des cours de musique dans les Ecoles

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :